

P R E A V I S M U N I C I P A L

74/2006

SIGNALISATION DES ZONES 30

DEMANDE DE CREDIT D'INVESTISSEMENT

Délégué municipal :
Monsieur Christian Pierrehumbert, municipal

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Lors du Conseil communal du 23 septembre 2004, une motion relative à la création de « Zones 30 à l'heure » dans les quartiers résidentiels du village avait été déposée par Monsieur Gubler, conseiller communal.

La Municipalité s'était penchée sur le dossier et avait obtenu l'aval du Conseil communal pour l'entrée en matière de l'étude de faisabilité de création de zones 30 dans ces quartiers.

Il s'agissait en premier lieu de collecter les données essentielles concernant les mesures de trafic et de vitesse, qui ont servi, ensuite, de base à la création du rapport d'expertise. A noter que, suite au projet de réaménagement du carrefour de la laiterie et la réfection de la route de la Poste, celle-ci avait été englobée comme « zone 30 à l'heure », y compris le tronçon « village » de la route de Bonmont.

Ce document a été discuté avec le Service des routes, puis envoyé à la commission ad-hoc du Canton qui l'a approuvé.

Suite à la parution dans la feuille d'avis officielle, et compte tenu du fait qu'aucun recours n'est intervenu pendant le délai légal, l'entrée en vigueur de ces mesures interviendra dès la mise en place de la signalisation adéquate.

Concept d'aménagement

Dans une première étape, seules des signalisations marquant le début et la fin des différentes zones sont exigées, d'autres mesures complémentaires ne devant être introduites que si les vitesses mesurées, environ une année après, se révèlent excessives.

Le modèle de signalisation choisi par la Municipalité consiste en un bac à fleur cylindrique d'un mètre de diamètre, dans lequel le « totem » est fixé. Ce totem est personnalisé au nom de la Commune de Chésereux, et de couleur identique aux écriteaux des plaques de rues. De plus, un rappel par un marquage routier est prévu peu après chaque début de zone.

Coût de la réalisation

8 Totems en aluminium et 8 bacs à plantes	CHF	29'700.00
Forfait d'installation	CHF	1'200.00
8 Inscriptions « Zone 30 » peinture 2 composants	CHF	4'500.00
Imprévus (env. 5 %)	CHF	2'000.00
Total H.T.	CHF	37'400.00
TVA 7.6 % (arrondi)	CHF	2'850.00
Total	CHF	40'250.00

Cet investissement sera amorti sur 10 ans.

DECISION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Chésorex

vu le présent préavis,
ouï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,
attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

1. **d'autoriser la Municipalité d'acquérir les signalisations verticales et d'effectuer le marquage routier pour la « Signalisation des zones 30 » ;**
2. **d'octroyer à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 40'250.00 (quarante mille deux cent cinquante francs) pour le financement de ces travaux, à prélever sur la trésorerie courante.**

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic

J. Ansermet

La Secrétaire :

J. Sager